

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 du PLR La Côte

Tenue le mercredi 30 juin 2021 – 19 heures

A la salle communale de Gland

Ordre du jour :

- 1) Approbation ordre du jour
- 2) Approbation du pv de l'AG du 8.9.20 à Genolier
- 3) Rapport du Président
- 4) Rapport de la Trésorière
- 5) Rapport des vérificateurs des comptes
- 6) Discussion et approbation des rapports
- 7) Budget et cotisations 2021-2022 – présentation et approbation
- 8) Démissions / élections au comité
 - i. Élection du président - e
 - ii. Élection du vice-président-e
 - iii. Élection des membres
- 9) Élections des vérificateurs des comptes
- 10) Présentation en vue de la campagne Grand Conseil
 - a. Catherine Labouchère : fonctionnement de la campagne
 - b. Pierre-André Romanens : l'engagement demandé aux députés
- 11) Propositions individuelles et divers

La séance est ouverte à 19h02 en présence de 39 personnes.

1) Approbation ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité sans modification

2) Approbation du PV de l'AG du 8.9.20 à Genolier

Le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre à Genolier ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à une large majorité et 2 abstentions.

3) Rapport du Président

Le Président, L. Kilchherr fait le rappel des élections communales et relève que les élections ont été plutôt favorables à notre parti dans la région.

Il adresse, au nom de tous, ses plus sincères félicitations à Mesdames Monique Pugnale et Christine Girod qui ont été élues comme syndiques de leur villes respectives. Elles sont toutes deux excusées et nos félicitations leur seront transmises.

Lors de la fête de l'Indépendance Vaudoise du 24 janvier, l'action covid compatible des « box à papet » a bien fonctionné mais le bénéfice est moindre que lors d'une année normale.

Il informe que des changements sont en train de s'opérer au sein du comité, liés avec la démission de certains membres. Une réorganisation est envisagée et son rôle vis-à-vis des sections va être clarifié

Dans un autre registre, le président félicite Pierre-André Romanens et Joséphine Byrne-Garelli qui ont porté l'initiative SOS communes contre vents et marées.

Les élections cantonales sont à venir et elles représentent un défi considérable pour notre parti et la droite. Un comité de campagne va être créé et la recherche de candidats va débiter. Il fait appel aux candidats potentiels tant pour être membre du comité de soutien que pour se présenter comme député. Actuellement le nombre de candidats dépasse les 19, mais il est important, afin d'avoir une liste cohérente et solide, de pouvoir bénéficier d'une répartition de candidates et candidats sur l'entier du district.

4) Rapport de la Trésorière

Les comptes (annexés au présent PV) sont présentés par la caissière Mme R. Deblüe-Carvagna.

Les actifs diminuent d'année en année. Les charges excèdent les rentrées.

Au niveau du compte de résultat 2020, on relève des rentrées de cotisations stables (environ 220 membres cotisants). L'absence d'appel de fonds explique qu'il n'y ait pas eu de dons. L'action du 24 janvier a généré des recettes de 4'500.-

Dans les remarques concernant les charges il est relevé que CHF 18'500.- sont versés au PLR Vaud ce qui correspond à plus de 50% des charges. Les cotisations sont calculées en fonction du nombre de délégué au congrès soit 40 (chiffre sur lequel l'arrondissement n'a pas de prise) et que les cotisations ne sont pas fixées sur le nombre de cotisants ou de membres. La seule solution est d'augmenter le nombre de cotisants afin d'améliorer l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, les frais administratifs sont très élevés car on envoie les courriers papier à 1200 personnes. Il y a donc une réflexion à mener à ce sujet sur les moyens de contact avec les membres ou une réduction du fichier d'adresses.

Une discussion sur l'opportunité d'envoyer les cotisations par mail est lancée. Il n'y a à l'heure actuelle pas de solution idéale mais le comité va y travailler.

5) Rapport des vérificateurs des comptes

Monsieur Althaus lit son rapport de vérification. (annexé) et propose à l'assemblée de donner décharge au comité et aux vérificateurs.

6) Discussion et approbation des rapports

Le Président donne la parole à l'assemblée pour des questions et remarques éventuelles concernant les rapports et les comptes. La parole n'est pas demandée. Il passe donc à l'approbation de ceux-ci.

- Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

- Décharge est donnée au comité à l'unanimité.
- Les rapports acceptés à l'unanimité.

7) Budget et cotisations 2021-2022 – présentation et approbation

Le budget est présenté par la trésorière. Présentant un déficit de 9'800.- il est mis en discussion. Pas d'évènements particuliers sont prévus pour la période.

Les cotisations proposées restent les mêmes que les autres années à savoir :

- Fr. 100,-- pour les membres individuels
- Fr. 150,-- pour les couples
- Fr. 200,-- pour nos députés
- Fr. 50,-- jeunes jusqu'à 25 ans
- Membres sympathisants (à bien-plaire)

Le budget et les cotisations sont acceptées à l'unanimité et sans abstentions.

8) Démissions / élections au comité

a) Élection du/de la président – e

Le Président, M. Laurent Kilchherr, comme annoncé, informe l'assemblée qu'il cède sa place de président, mais souhaite rester au comité. Il annonce la candidature de Madame Stéphanie Sahli pour reprendre cette fonction et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Madame Stéphanie Sahli se présente devant l'assemblée, fait un bref survol de son parcours politique et présente son programme et les défis qui sont à relever dans le mois et années à venir.

Sa candidature est mise au vote et c'est par acclamation qu'elle est élue.

b) Élection du/de la vice-président – e

Une seule candidature a été reçue, celle de Laurence Bassin. Elle se présente brièvement et relève en particulier son engagement dans la défense de la paysannerie.

Sa candidature est mise au vote et c'est par acclamation qu'elle est élue.

c) Élection des membres du comité

Le président fait part de la démission de Madame Noémie Villois.

Madame Caroline Bordier de Nyon a fait acte de candidature au comité et se propose pour prendre le poste de secrétaire.

Monsieur Alexandre Legrain, de Crassier, étudiant à Genève et municipal dans sa commune propose sa candidature au comité.

Monsieur Victor Braune ; ancien président du PLR Gland ; n'étant plus membre de droit, a fait part par écrit de son souhait de rester au comité et fait acte de candidature. Le président lit sa présentation.

Les autres membres du comité à savoir Madame Rachel Carvagna-Deblüe, Messieurs Alain Domenig, Laurent Kilchherr et Nicolas Walter se représentent.

Le comité composé de 9 membres élus est validé par l'assemblée.

9) Élections des vérificateurs des comptes

De nouveaux vérificateurs des comptes doivent être nommés et c'est à l'unanimité que Madame Monya Jaccard et Igor Diakoff sont élus.

10) Présentation en vue de la campagne Grand Conseil

a. Catherine Labouchère : fonctionnement de la campagne

Madame C. Labouchère donne des explications sur la campagne au Grand Conseil, le cadre et les objectifs de celle-ci.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les droits politique, la campagne sera un peu différente des autres car la loi est plus coercitive et la transparence de la provenance des fonds est indispensable.

Le mot d'ordre du comité cantonal du parti est d'avoir, dans la mesure du possible, une liste paritaire, diverse et représentative de la population. Cela sera un défi pour le comité de pilotage.

Il est relevé que le chef du comité de campagne ne pourra pas être candidat.

Actuellement il y a six députés PLR dans le district de Nyon. Mme C. Labouchère ne se représentera pas. Elle relève l'importance de donner des ouvertures aux candidats potentiels. Chaque candidat devra répondre à un certain nombre de questions concernant leur intégrité financière et leur probité.

Pour la campagne, une charte graphique sera donnée par le canton. La campagne devra être durable et locale, proche des gens. Un grand besoin d'unité est souligné.

Chaque candidat aura des possibilités d'avoir une formation sur les diverses thématiques nécessaires à une telle campagne. Apprendre à résister au stress et aux questions « perverses » des journalistes en feront partie.

Tous les candidats potentiellement intéressés devraient s'annoncer d'ici fin août pour une assemblée générale d'arrondissement en septembre. Toutes les diverses régions du district doivent être représentées et devront faire partie de la campagne.

Le thème de campagne sera si possible un sujet fort regroupant les enjeux du moment (à la mode neuchâteloise).

Tant son intervention que son dévouement pour le PLR sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

b. Pierre-André Romanens : l'engagement demandé aux députés

Il relève le plaisir qu'il a – et qui est probablement partagé par l'assemblée – de se retrouver ensemble après cette période sans contacts.

Le bilan politique du district de Nyon montre clairement une tendance à droite (12 députés sur 19 sont de droite). Toutefois cette position est fragile et il est impératif de la maintenir. Pour cela il y a un grand besoin que l'équipe du PLR et des candidats à la députation soit soudée et forte.

Dans son rôle de représentant de la population, le député fait partie d'un groupe politique et ceci joue un rôle majeur dans l'exercice de son mandat de député. Les votes au parlement se font bien sur une ligne gauche/droite.

Il est parfois difficile pour le député de faire le choix de défendre sa région ou le canton. Cette dichotomie est parfois compliquée à gérer car les intérêts peuvent être divergents.

Le travail de député est prenant. Il comporte environ 40 séances ordinaires par année, ceci sans compter les nombreuses séances extraordinaires et le travail en commission.

Les commissions (constituées de 7 à 15 députés) sont nombreuses et peuvent être de divers types : commissions de surveillances ; commissions thématiques et commissions permanentes ; le rythme est soutenu. Il y a en effet, bon an mal an, environ 1400 objets déposés soit 700 commissions qui siègent.

La tâche est importante mais le GC est composé de 150 personnes. Il faut compter au minimum un jour par semaine à Lausanne plus le travail à faire chez soi. Grâce aux nombreuses discussions dans les groupes, chaque député n'a pas la nécessité d'être le spécialiste en tout et peut se fier au travail de ses collègues. Le fait d'être dans un conseil législatif est parfois déroutant mais est très intéressant car il façonne l'avenir de notre canton. M. P.-A. Romanens encourage les candidats à la candidature à s'engager.

En conclusion il relève que le but de la campagne est d'avoir des suffrages et des sièges et que pour cela il faut une équipe solidaire et engagée.

11) Propositions individuelles et divers

Il est rappelé que le congrès cantonal du PLR aura lieu le lendemain, soit le 1^{er} juillet. Un appel aux délégués et éventuels intéressés est lancé.

Le comité avait prévu d'offrir lors de cette assemblée une attention à Mesdames Marlyse Sergy et Josette Gaille pour leur engagement exemplaire pendant un nombre d'années trop élevé pour être compté. Ne pouvant être présentes lors de cette assemblée, ces remerciements et cadeaux leur seront remis en mains propres ultérieurement.

Mme M. Jaccard demande que le pv et les comptes soient envoyés avant les assemblées. Elle demande également comment les candidats au comité ont été choisis. Il lui est répondu que ce sont eux qui ont fait la démarche d'approcher le comité pour faire part de leur intérêt.

Monsieur P.-A. Romanens informe que l'initiative « SOS communes » a été déposée malgré toutes les difficultés, pandémie, météo et sans soutien financier des communes, celui-ci leur étant interdit. L'initiative devra être prise en compte par l'Etat et le Grand Conseil. Elle ouvre la possibilité à la discussion. Un contre-projet sera peut-être déposé mais le dialogue et surtout la discussion sont actuellement ouverts, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le Conseil d'Etat va devoir mieux écouter les doléances des communes à l'encontre du système actuel.

M. Serge Beck estime qu'il y a un dysfonctionnement au niveau du groupe PLR au Grand Conseil et les membres du gouvernement. Il trouve inadmissible que les Conseillers d'Etat ne participent pas aux séances de groupe. Il estime également que le positionnement politique de certains conseillers n'est pas le bon et qu'il faut dire à M. P. Broulis qu'il est temps qu'il s'en aille car l'axe radicalo-socialiste doit être dépassé. Il milite pour un repositionnement politique et fustige l'explosion des dépenses sociales ainsi que les reports de charges notamment sur les communes. A ses yeux, l'augmentation des impôts n'est pas acceptable.

Mme C. Labouchère relève que certains conseillers d'Etat sont plus présents aux séances de groupe que d'autres.

Enfin, Mme Laurence Bassin remercie Monsieur L. Kilchherr de son engagement comme président du PLT du district de Nyon et au nom du comité et des membres lui offre une attention en reconnaissance du travail accompli.

Sans autre intervention, la séance est levée à 20h21

Rolle, le 14 juillet 2021

Nicolas Walter, Secrétaire a.i.